

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

31

Nombre de votants :

31

Date de convocation :

14 septembre 2018

Date d'affichage :

27 septembre 2018

L'AN deux mille dix-huit, le 20 septembre le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 14 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, DIOGON, Mme DUBREUIL (absente à la question n° 11), FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mme SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacques LAMY

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale
absente

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Chantal RAMBAUX

Mme José DUBREUIL, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Boris BOUCHET pour la question n° 11

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
absent

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Pierre CERLES

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Vincent PERGET

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20180920-DELIB180931-DE
Date de télétransmission : 24/09/2018
Date de réception préfecture : 24/09/2018

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2018**

QUESTION N° 31

OBJET : Saison Accès Soirs : convention de partenariat avec le Crédit Mutuel Massif Central

RAPPORTEUR : Jean-Pierre BOISSET

Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 5 septembre 2018.

Depuis plusieurs années, le Crédit Mutuel Massif Central soutient financièrement la saison Accès-Soirs de la Ville de Riom. Depuis la saison 2005/2006, ce partenariat est régi par une convention. Il est proposé d'établir pour la saison 2018/2019 une nouvelle convention récapitulant les engagements des deux parties.

Ce dispositif prévoit notamment un soutien financier de 3 500,00 € de la Caisse de Crédit Mutuel de Riom à la commune ; 1 000 pochettes porte-billets et un relais de communication sur la programmation de la saison culturelle auprès de sa clientèle, au niveau régional et national. Les contreparties consistent en la valorisation de son image et de sa notoriété par le biais des supports de communication et la mise à disposition d'invitations pour la clientèle des agences de Riom et Mozac.

L'ensemble de ces dispositions est détaillé dans la convention annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver les modalités de partenariat avec le « Crédit Mutuel Massif Central » telles qu'énoncées, pour la durée de la saison culturelle 2018-2019,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 20 septembre 2018

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL